

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Pôle action économique

1, rue de la République

BP 13 - 98845 NOUMÉA

Site Internet : [www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)

Plan de classement :

Affaire suivie par : FPR - PAE

Téléphone : (687) 26.53.00

Courriel : [rde-aptitude-nc@douane.finances.gouv.fr](mailto:rde-aptitude-nc@douane.finances.gouv.fr)

Réf : **23000583**

Nouméa, le 16/06/2023

## AVIS AUX OPÉRATEURS

**Objet :** Ouverture des inscriptions à l'examen d'aptitude de représentant en douane enregistré au titre de l'année 2023.

**PJ :** Annexe 3-13 – référentiel de connaissances ;  
Annexe 3-14 – formulaire d'inscription ;  
Fiche d'information relative aux modalités d'inscription à l'examen d'aptitude ;  
Exemple de questions QCM.

**Réf. :** Article Lp. 322-4.7 du code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;  
Articles R. 322-5 et suivants du code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;  
Arrêté 2023-1347/GNC portant ouverture de l'examen d'aptitude de représentant en douane enregistré.

Mesdames et Messieurs les opérateurs sont informés de l'ouverture des inscriptions à l'examen d'aptitude professionnelle de représentant en douane enregistré au titre de l'année 2023, dès la parution au JONC, de l'arrêté visé en référence.

La date prévisionnelle de tenue de l'épreuve est fixée au 16 septembre 2023.

Pour y participer, les candidats doivent procéder à leur inscription auprès de la direction des douanes conformément aux modalités décrites ci-dessous.

### 1) Contenu des dossiers

Les dossiers doivent contenir :

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;

Ce formulaire d'inscription, joint audit A.O, est disponible en version modifiable sur le site [www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc) : il est associé à une fiche d'information détaillant les conditions d'accès à cette inscription ;

- les documents complémentaires obligatoires (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation de l'employeur ainsi que tout autre justificatif probant) ;
- preuve du paiement de la redevance de 2.000 xpf.

## **2) Conditions de dépôt des dossiers**

Les dossiers doivent être déposés **physiquement au service de la formation professionnelle et du recrutement**, situé au 3ème étage de la Direction des douanes (1 rue de la République à NOUMEA), le **matin uniquement et durant les heures d'ouverture au public, de 8h30 à 11h**.

La recevabilité du dossier sera appréciée sur pièces et sur place. Tout dossier incomplet ou jugé irrecevable sera refusé.

Un récépissé d'inscription sera remis pour chaque dossier recevable.

**La clôture des inscriptions est fixée au 17 juillet 2023 inclus.**

Tous les échanges relatifs à l'examen d'aptitude devront être adressés à l'adresse courriel suivante : [rde-aptitude-nc@douane.finances.gouv.fr](mailto:rde-aptitude-nc@douane.finances.gouv.fr) .

## **3) Aptitude et dossier de représentant en douane enregistré**

Le test d'aptitude a vocation à certifier la compétence professionnelle des candidats.

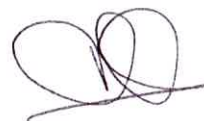
Pour rappel, cette compétence constitue un des critères examinés lors de l'instruction des demandes d'enregistrement en tant que représentant en douane. Elle est intrinsèquement liée au respect des autres critères fixés par les articles Lp. 322-4 et R. 322-4 du nouveau Code des douanes de Nouvelle-Calédonie.

Il est conseillé aux opérateurs et aux sociétés concernées de déposer, en amont du test (à partir de début juillet), leurs demandes d'enregistrement en tant que représentant en douane afin que l'instruction de leurs dossiers puisse être engagée. Le délai d'instruction de la demande est de 3 mois.

Toute difficulté d'application du présent avis sera adressée au service du Pôle d'Action Économique de la direction des douanes de Nouvelle-Calédonie : [pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr)

Mes services restent à votre disposition pour toute précision.

P/ le directeur régional,  
Son adjointe



Marie MOLES DELGADO